

Tarifs applicables au 01/02/2018

TRANSACTION - VENTE

- Rémunération forfaitaire de 4000 € TTC sur la part inférieure ou égale à 50 000 € du prix de vente.
- Pour un bien situé entre 50 0001 et 100 000€ : 8% du prix de vente
- Pour un bien situé entre 100 001€ et 200 000€ : 7% TTC du prix de vente
- Pour un bien situé entre 200 001€ et 300 000€ : 6% TTC du prix de vente
- Pour un bien situé au-dessus de 300 0001€uros : 5% TTC du prix de vente

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'acquéreur, sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

● Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur :

- Visite(s) - Constitution du dossier – rédaction de bail : 8 € TTC par mètre carré de surface habitable ^{(1) (2)}
- Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable ^{(1) (2)}
- Etat des lieux de sortie : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable

● Honoraires plafonnés à charge du locataire :

- Visite(s) - Constitution du dossier – rédaction de bail : 8 € TTC par mètre carré de surface habitable ^{(1) (2)}
- Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable ^{(1) (2)}

(1) Le montant des honoraires réglés par le locataire pour ces prestations, ne peut excéder celui versé par le bailleur et doit être inférieur aux plafonds ci-dessus

*(2) Si le montant des honoraires à charge du locataire et du bailleur pour ces prestations, calculé selon les plafonds au mètre carré de surface habitable ci-dessus, dépasse pour chacun **7% TTC de 12 mois de loyer hors charges et taxes**, le locataire et le bailleur seront facturés chacun, dans la limite de ce pourcentage sur cette assiette pour lesdites prestations.*

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 7,20€ TTC

Garantie Loyers Impayés : 9,74% TTC